



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 14 avril 2014

Membres présents :

Mmes Basset (Belloc), Rougé M. (Esclagne) Lopez (Malegoude), Verdier (Manses), Quillien, Alban, Hygounet, Jolibert, Cazanave et Abellanet le Minez (Mirepoix), Anselme (Rieucros), Berdeil (St Félix de Tourneгат), Deramond (Ste Julien de Gras Capou), Roméra (Troye d'Ariège), Brette (Vivies).

Mrs Mascarenc et Widmann (Aigues-Vives), Balard (La Bastide de Bousignac), Barbe, Triguéro et Gabarrou (La Bastide S/Hers), Fleury (Besset), Huillet (Camon), Servant (Cazals des Bayles), Carbonnel (Coutens), Delmas (Lagarde), Palmade L. (Lapenne), Barrou et Bertrand (Léran), Lefrançois (Limbrassac), Garcia, Caux, Catala, Cibiel, Rougé P, Escande et Saint Martin (Mirepoix), Pirlot (Montbel), Michau JJ (Moulin Neuf), Boulbes et Michau S. (Le Peyrat), Bonnet (Pradettes), Morell (Régat), Blavit (Rieucros), Sanchez (Roumengoux), Gaillard (Ste Foi), Toméo (St Quentin la Tour), Chauvry (Teilhet), Fabre (Vals),

Procurations :

Alain Palmade (Dun) à Jean-Jacques Michau (Moulin Neuf), Sabine Varutti (Dun) à Mariette Rougé (Esclagne), Valérie Dillon (Mirepoix) à Nicole Quillien (Mirepoix), Paul Soula (Tourtrol) à Rolland Sanchez (Roumengoux).

1. Procès-verbal d'installation du Conseil de Communauté

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Jacques MICHAU.

M. le Président donne lecture de la liste des délégués titulaires appelés à représenter leur commune et des Conseillers suppléants des communes ne disposant que d'un seul titulaire ; ces élus participeront avec voix délibérative au vote du Conseil Communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent.

Commune	Nom Prénom TITULAIRES	Nom Prénom SUPPLEANTS
AIGUES VIVES	MASCARENC Christian	
AIGUES VIVES	WIDMANN Jean-Pierre	
BASTIDE DE BOUSIGNAC (LA)	BALARD Grégory	ARMENGAUD Christine
BASTIDE S/HERS (LA)	BARBE Jacky	
BASTIDE S/HERS (LA)	TRIGUERO Jean	
BASTIDE S/HERS (LA)	GABARROU Paul	
BELLOC	BASSET Nicole	SOURROUILLE Michel
BESSET	FLEURY Eric	RAYMOND Dominique
CAMON	HUILLET Jean	BERTIGNAC Jacques
CAZALS DES BAYLES	SERVANT Alain	SICARD Philippe
COUTENS	CARBONNEL André	ESTIVILL André
DUN	PALMADE Alain	
DUN	VARUTTI Sabine	
ESCLAGNE	ROUGE Mariette	PERROY Maguy
LAGARDE	DELMAS Henri	CHAUBET Christian
LAPENNE	PALMADE Lucien	ROUBY Jean-Luc
LERAN	BARROU Henri	

Commune	Nom Prénom TITULAIRES	Nom Prénom SUPPLEANTS
LERAN	BERTRAND Sébastien	
LIMBRASSAC	LEFRANÇOIS Gilles	VUILLEM Frédéric
MALEGOUDE	LOPEZ Marie-Thérèse	MIEULET Michel
MANSES	VERDIER Simone	CAMBUS Claude
MIREPOIX	QUILLIEN Nicole	
MIREPOIX	GARCIA Pierre	
MIREPOIX	ALBAN Marie-Françoise	
MIREPOIX	CAUX Xavier	
MIREPOIX	DILLON Valérie	
MIREPOIX	CATALA Fabien	
MIREPOIX	HYGOUNET Claudine	
MIREPOIX	CIBIEL Christian	
MIREPOIX	JOLIBERT Marie-Christine	
MIREPOIX	ROUGE Pierre	
MIREPOIX	CAZANAVE Véronique	
MIREPOIX	ESCANDE Jacques	
MIREPOIX	SAINT MARTIN Jean	
MIREPOIX	ABELLANET LE MINEZ Monique	
MONTBEL	PIRLOT Jean-Marc	ANTOINE TIMSIT Monique
MOULIN NEUF	MICHAU Jean-Jacques	BERET Marie-Luce
PEYRAT(LE)	BOULBES Alain	
PEYRAT(LE)	MICHAU Serge	
PRADETTES	BONNET Francis	DOUTERTLUINGUE Thierry
REGAT	MORELL Michel	ROULIN Régis
RIEUCROS	BLAVIT Jean	
RIEUCROS	ANSELME Valérie	
ROUMENGOUX	SANCHEZ Rolland	CROUZET Anthony
ST FELIX DE TOURNEGAT	BERDEILH Geneviève	LEOTARD Annie
STE FOI	GAILLARD Daniel	SOULES Hervé
ST JULIEN DE GRAS CAPOU	AUDABRAM Ulysse	DERAMOND Mathilde
ST QUENTIN LA TOUR	TOMEIO Alain	DE SIMORRE Daniel
TEILHET	CHAUVRVY Francis	HUC Alain
TOURTROL	SOULA Paul	BIARD Michel
TROYE D'ARIEGE	ROMERA Arlette	ESQUERRER Marcel
VALS	FABRE Emmanuel	ESCAFFIT Denis
VMES	BRETTE Dominique	MARS Vincent

M. le Président :

Déclare les membres du Conseil Communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le Conseil de Communauté :

Désigne M. Alain Toméo en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Communautaire.

2. Objet : Election du Président

M. Saint-Martin, doyen des membres présents du conseil communautaire, prend la présidence de l'assemblée.

Il invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il rappelle qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire désigne deux assesseurs qui assisteront avec le secrétaire de séance au déroulement des votes : Mme Nicole Quillien et M. Henri Barrou

Le Président de la séance fait appel à candidature auprès de l'assemblée.

M. Jean-Jacques Michau se déclare candidat

M. le Président de séance invite les Conseillers Communautaires à procéder au vote pour l'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Conseillers présents :	49
Procurations :	4
Votants constatés par l'émargement de cette élection :	53
Bulletins dépouillés :	53
Bulletins blancs et nuls :	4
Suffrages exprimés :	49

Ont obtenus :

Monsieur Jean Jacques Michau :	48 voix
Madame Nicole Quillien :	1 voix

Monsieur Saint-Martin, Président de séance, proclame M. Jean Jacques Michau, Président, élu au 1^{er} tour de scrutin.

3. Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de l'EPCI

Mr Le Président expose à l'assemblée que :

L'article L. 5211-10 du C.G.C.T. dispose, que « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables. »

Le Conseil communautaire étant composé de 53 membres, le nombre maximal de vice-présidents peut être de 11.

Monsieur le Président, propose à l'assemblée de porter à 8 le nombre de vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Le Conseil de Communauté :

- **Décide** de fixer à huit le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix

4. Objet : Election des Vice-Présidents

M. Le Président explique qu'il convient d'élire les huit vice-présidents du Bureau de la Communauté de Communes.

L'article L. 5211-2 du CGCT précise que « les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relative au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, et tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre. »

Il rappelle que l'élection suit les mêmes règles que celles prévues pour les adjoints municipaux aux articles L 2122-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Le conseil communautaire ayant désigné deux assesseurs (Mme Nicole Quillien et M. Henri Barrou), ils assisteront avec le secrétaire de séance au déroulement des votes.

1^{er} Vice-Président

Le Président fait appel à candidature auprès de l'assemblée pour le poste de 1^{er} vice-président.

Mme Nicole Quillien se déclare candidate.

M. le Président invite les Conseillers Communautaires à procéder au vote pour l'élection du 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Conseillers présents :	49
Procurations :	4
Votants constatés par l'émargement de cette élection :	53
Bulletins dépouillés :	53
Bulletins blancs et nuls :	4
Suffrages exprimés :	49

Résultats obtenus :

Madame Nicole Quillien : 49 voix

Monsieur le Président, proclame Mme Nicole Quillien, 1^{ère} Vice-présidente, élue au 1^{er} tour de

scrutin.

M. Lefrançois (Titulaire de Limbrassac) quitte la séance.

2^{ème} Vice-Président

Le Président fait appel à candidature auprès de l'assemblée pour le poste de 2^{ème} Vice-président.

Mme Simone Verdier se déclare candidate.

M. le Président invite les Conseillers Communautaires à procéder au vote pour l'élection du 2^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Conseillers présents :	48
Procurations :	4
Votants constatés par l'émargement de cette élection :	52
Bulletins dépouillés :	52
Bulletins blancs et nuls :	5
Suffrages exprimés :	47

Résultats obtenus :

Madame Simone Verdier : 47 voix

Monsieur le Président, proclame Mme Simone Verdier, 2^{ème} Vice-présidente, élue au 1^{er} tour de scrutin.

3^{ème} Vice-Président

Le Président fait appel à candidature auprès de l'assemblée pour le poste de 3^{ème} Vice-président.

M. Rolland Sanchez se déclare candidat.

M. le Président invite les Conseillers Communautaires à procéder au vote pour l'élection du 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Conseillers présents :	48
Procurations :	4
Votants constatés par l'émargement de cette élection :	52
Bulletins dépouillés :	52
Bulletins blancs et nuls :	7
Suffrages exprimés :	45

Résultats obtenus :

Monsieur Rolland Sanchez: 45 voix

Monsieur le Président, proclame M. Rolland Sanchez, 3^{ème} Vice-président, élu au 1^{er} tour de scrutin.

4^{ème} Vice-Président

Le Président fait appel à candidature auprès de l'assemblée pour le poste de 4^{ème} Vice-président.

M. Henri Barrou se déclare candidat.

M. le Président invite les Conseillers Communautaires à procéder au vote pour l'élection du 4^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Conseillers présents :	48
Procurations :	4
Votants constatés par l'émargement de cette élection :	52
Bulletins dépouillés :	52
Bulletins blancs et nuls :	5
Suffrages exprimés :	47

Résultats obtenus :

Monsieur Henri Barrou : 47 voix

Monsieur le Président, proclame M. Henri Barrou, 4^{ème} Vice-président, élu au 1^{er} tour de scrutin.

5^{ème} Vice-Président

Le Président fait appel à candidature auprès de l'assemblée pour le poste de 5^{ème} Vice-président.

M. Christian Cibiel se déclare candidat.

M. le Président invite les Conseillers Communautaires à procéder au vote pour l'élection du 5^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Conseillers présents :	48
Procurations :	4
Votants constatés par l'émargement de cette élection :	52
Bulletins dépouillés :	52
Bulletins blancs et nuls :	4
Suffrages exprimés :	48

Résultats obtenus :

Monsieur Christian Cibiel : 47 voix
Monsieur Palmade : 1 voix

Monsieur le Président, proclame M. Christian Cibiel, 5^{ème} Vice-président, élu au 1^{er} tour de scrutin.

6^{ème} Vice-Président

Le Président fait appel à candidature auprès de l'assemblée pour le poste de 6^{ème} Vice-président.

Monsieur le Président informe l'assemblée que M. Alain Palmade, absent à la séance, a fait acte de candidature pour ce poste de 6^{ème} vice-président.

M. le Président invite les Conseillers Communautaires à procéder au vote pour l'élection du 6^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Conseillers présents :	48
Procurations :	4
Votants constatés par l'émargement de cette élection :	52
Bulletins dépouillés :	52
Bulletins blancs et nuls :	8
Suffrages exprimés :	44

Résultats obtenus :

Monsieur Alain Palmade : 44 voix

Monsieur le Président, proclame M. Alain Palmade, 6^{ème} Vice-président, élu au 1^{er} tour de scrutin.

7^{ème} Vice-Président

Le Président fait appel à candidature auprès de l'assemblée pour le poste de 7^{ème} Vice-président.

Madame Dominique Brette se déclare candidate.

M. le Président invite les Conseillers Communautaires à procéder au vote pour l'élection du 7^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Conseillers présents :	48
Procurations :	4
Votants constatés par l'émargement de cette élection :	52
Bulletins dépouillés :	52
Bulletins blancs et nuls :	6
Suffrage exprimé :	46

Résultats obtenus :

Madame Dominique Brette : 46 voix

Monsieur le Président, proclame Madame Dominique Brette, 7^{ème} Vice-présidente, élue au 1^{er} tour de scrutin.

8^{ème} Vice-Président

Le Président fait appel à candidature auprès de l'assemblée pour le poste de 8^{ème} Vice-président.

Monsieur Alain Toméo se déclare candidat

M. le Président invite les Conseillers Communautaires à procéder au vote pour l'élection du 8^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Conseillers présents : 48
Procurations : 4
Votants constatés par l'émargement de cette élection : 52
Bulletins dépouillés : 52
Bulletins blancs et nuls : 6
Suffrage exprimé : 46

Résultats obtenus :

Monsieur Alain Toméo : 46 voix

Monsieur le Président, proclame M. Alain Toméo, 8^{ème} Vice-président, élu au 1^{er} tour de scrutin.

5. Objet : Membres associés au Bureau

La constitution du Bureau ne prévoyant pas de membres autres que les vice-présidents, Monsieur le Président propose que d'autres personnes puissent être associées au travail de cette instance.

Le Conseil de Communauté:

Approuve la proposition de Monsieur le Président

Désigne Mme Nicole Basset et M. André Carbonnel comme membres associés au Bureau de la Communauté de Communes

6. Objet : Indemnités des élus

M. le Président expose à l'assemblée que les indemnités des élus sont encadrées par l'article L 5214-1 du CGCT et le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010 du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales.

Il précise qu'elles sont déterminées en référence à l'indice 1015 de la grille de rémunération de la Fonction Publique Territoriale.

Pour un Président de Communauté de Communes de 10 000 à 19 999 habitants :
Les indemnités maximum sont de 48.75 % de l'indice 1015 soit 1853.22 bruts

Pour un Vice-Président de Communauté de Communes de 10 000 à 19 999 habitants :
Les indemnités maximum sont de 20.63 % de l'indice 1015 soit 784.24 bruts

M. le Président propose à l'assemblée de porter les indemnités des élus de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix à :

Président :

Indemnités de 39, 56% de l'indice 1015 soit 1 503.85 € bruts mensuels

Vice-Présidents :

Indemnités de 11, 77 % de l'indice 1015 soit 447.43 bruts mensuels

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition de Monsieur le Président

Décide de fixer les indemnités des élus comme suit :

Président :

Indemnités de 39, 56% de l'indice 1015, soit 1 503.85 € bruts mensuels à ce jour.

Vice-Présidents :

Indemnités de 11, 77 % de l'indice 1015, soit 447.43 € bruts mensuels à ce jour.

Précise que :

- Les indemnités seront versées à compter du 15 avril 2014 au Président et Vice-présidents en fonction,
- Les indemnités de fonction seront payées mensuellement,
- Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget de l'établissement public.

7. Informations et questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil de Communauté se tiendra le jeudi 24 avril à 20 h 30 à Malegoude.